

DEMANDE DE SOUSCRIPTION AUX PARTS SOCIALES DE LA NEF

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

ÉTAPE 1

Complétez, datez et signez le bulletin de souscription aux Parts Sociales de la Nef et le formulaire d'auto-certification fiscale (obligatoire). Si vous avez déjà rempli ce formulaire et que votre situation fiscale n'a pas changé, ne le remplissez pas.

ÉTAPE 2

Joignez obligatoirement les pièces justificatives ci-dessous pour chaque titulaire, **personne morale**.
Cochez les cases au fur et à mesure afin de ne rien oublier.

ASSOCIATIONS

- Un justificatif d'activité :
 - > Copie certifiée conforme à l'original des statuts de l'organisme à but non lucratif, datés, signés par le représentant légal, Extrait du Journal Officiel ayant publié la déclaration de constitution ou à défaut récépissé de déclaration en préfecture, Fiche INSEE pour les associations possédant un SIREN et un code NAF, Règlement intérieur.
 - > Extrait original de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K-bis) de moins de trois mois.
- Un justificatif d'adresse du siège social de moins de 3 mois :
 - > Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphonie ou de multimédia, Avis d'échéance de loyer.
- Un justificatif des nominations et pouvoirs :
 - > Délibération de l'Assemblée Générale désignant les dirigeants de l'association, Extrait de délibération de l'organe habilité désignant les représentants de l'association autorisés à effectuer les démarches d'ouverture et de fonctionnement du compte bancaire, Pièce(s) d'identité(s) du représentant légal, Pièce(s) d'identité(s) du ou des mandataires, dépôt d'un spécimen de signature pour les personnes justifiant de pouvoirs.
- Un justificatif d'activité économique : Bilan / Compte de résultat et ses annexes.

SOCIÉTÉS

- Un justificatif de domicile et d'activité :
 - > Extrait original de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K-bis) de moins de trois mois,
 - > Copie certifiée conforme à l'original des statuts de la société, datés, signés par le gérant ou le représentant légal ;
- Un justificatif des nominations et pouvoirs :
 - > Copie de la décision portant la nomination du ou des gérants (SARL, EURL) ou copie du procès-verbal de nomination des dirigeants par le CA (SA),
 - > Pièce(s) d'identité(s) (voir ci-dessus) du représentant légal,
 - > Pièce(s) d'identité(s) (voir ci-dessus) du ou des mandataires ;
- Un justificatif d'activité économique : Bilan / Compte de résultat et ses annexes ;

PROFESSIONNELS PERSONNES PHYSIQUES

- Votre pièce d'identité ou votre passeport;
- Un justificatif de domicile;
- Un justificatif d'activité économique (dernier bilan / compte de résultat / liasse fiscale ou prévisionnel si 1^{er} année d'activité);
- Un justificatif d'immatriculation (de moins de 3 mois).

ÉTAPE 3

Envoyez votre dossier de souscription et l'ensemble des pièces justificatives à la Nef, immeuble Woopa, 8 avenue des Canuts, 69517 Vaulx en Velin Cedex. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site www.lanef.com rubrique Professionnels.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX PARTS SOCIALES DE LA NEF

N° client : _____

TITULAIRE

ORGANISME

Dénomination ou Raison sociale : _____

Forme Juridique : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

N° SIRET : _____ Code NAF : _____

REPRÉSENTANT LÉgal / DIRIGEANT

Nom et Prénom : _____

Qualité : _____

Nom et Prénom du signataire (si différent du représentant légal*) : _____

Qualité du signataire : _____

Le signataire, s'il est différent du représentant légal, devra justifier des pouvoirs qui lui sont confiés et une copie de ces pouvoirs devra être annexée à la présente demande.

COORDONNÉES

La Nef et le Titulaire des Parts Sociales de la Nef conviennent de communiquer par courrier postal, courriel ou téléphone aux coordonnées complétées par le Titulaire ci-dessus.

SOUSCRIPTION AUX PARTS SOCIALES

Je déclare vouloir souscrire aux Parts Sociales de la Société financière de la Nef :

Nombre de parts A souscrites : _____ parts de 30 € = _____ €

Nombre de parts B souscrites : _____ parts de 30 € = _____ €

Total = _____ €

Écrire la somme en toutes lettres : _____ euros.

J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que la coopérative Société financière de la Nef ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma coopérative. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la Nef : limiter les frais de gestion et économiser le papier : Oui Non

RÈGLEMENT

Règlement par chèque ci-joint n° _____ établi à l'ordre de votre organisme

Je souhaite utiliser la somme de _____ € disponible sur mon compte

n° _____ à la Nef

AUTRES INFORMATIONS

Comment avez-vous connu la Nef ?

- Je suis déjà sociétaire Entourage Salon et Manifestations Internet Média
 Groupe local Nef / Sociétaire Nef Alternatiba Partenaire Nef Autre : _____

ACCEPTATION DES CONDITIONS ET SIGNATURES

Le représentant légal certifie sur l'honneur que les informations fournies sur ce formulaire, qui sont nécessaires à la souscription des Parts Sociales de la Nef, sont exactes et sincères. Ces informations ainsi que toutes les informations ultérieures qui sont obligatoires, sont destinées à la Société financière de la Nef, responsable du traitement, afin d'être utilisées pour l'étude, la décision d'ouverture du compte et sa gestion, pour des actions commerciales et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Le représentant légal dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant à leur utilisation conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Ce droit peut s'exercer en s'adressant au correspondant informatique et libertés de la Nef à l'adresse suivante : Immeuble WOOPA - Service Relations clientèle/CIL - 8, avenue des Canuts - CS 60032 - 69517 Vaulx-en-Velin Cedex.

Le représentant légal s'engage à informer la Nef de tout changement pouvant affecter la situation de l'organisme et notamment en cas de changement de domiciliation, ainsi que de tout changement de circonstances rendant les informations contenues dans le présent bulletin incorrectes.

Le représentant légal reconnaît accepter l'ensemble des conditions liées à la souscription, des parts sociales précisées dans le présent bulletin de souscription.

Le représentant légal reconnaît en outre avoir pris connaissance des conditions générales ainsi que des caractéristiques des parts sociales, décrites dans la fiche d'informations précontractuelles consultables sur lanef.com

Le représentant légal reconnaît avoir été informé de son droit de rétractation dans un délai de 14 jours calendaires (article 8.2 des conditions générales). Il peut exercer ce droit en téléchargeant le bordereau de rétractation sur lanef.com

La remise de la présente demande n'engage pas la Nef qui se réserve la décision de procéder ou non à l'ouverture du compte demandée.

J'accepte de recevoir des offres de la Nef pour des produits et services non analogues à ceux souscrits aujourd'hui : oui non

J'accepte que la Nef m'envoie des offres de ses partenaires : oui non

Fait à : _____ le : _____ / _____ / _____

Signature du Président du Directoire :



Bernard Horenbeek

Signature du titulaire :



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des produits d'épargne de la Nef ainsi que de ses parts sociales. **Le capital investi (parts sociales) n'est pas garanti.** Plus d'informations sur www.finance-fair.org

Garantie des dépôts dans les Établissements de Crédit : Conformément à l'article L.312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier, les établissements de crédit agréés en France adhèrent à un fonds de garantie des dépôts qui a pour objet d'indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou autres fonds remboursables. Le Fonds de Garantie des Dépôts et des Résolutions, créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, a pour mission principale d'indemniser aussi rapidement que possible les déposants, mais dans certaines conditions et en particulier dans la limite d'un plafond de 100 000 €, lorsque l'établissement auquel ils ont confié leurs avoirs ne peut plus faire face à ses engagements. Pour plus de détails : www.garantiedesdepots.fr.